

**Arrêté n° 2020/G-22 complétant l'arrêté n° 2020/G-11 portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et examinateurs pour le concours d'Éducateur territorial des Activités Physiques et Sportives – session 2020**

**Le Président,**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- VU le décret n° 2011-789 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté n° 2019/G-47 en date du 10 avril 2019 portant ouverture des concours d'Éducateur territorial des Activités Physiques et Sportives – session 2020 ;
- VU l'arrêté n° 2020/G-11 du 16 janvier 2020 portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et examinateurs pour le concours d'Éducateur territorial des Activités Physiques et Sportives – session 2020 ;

**ARRÊTE**

**Art. 1 :** Se rajoute en tant que correcteur :

|          |        |           |   |
|----------|--------|-----------|---|
| Monsieur | GIRARD | Sébastien | Directeur administratif et financier du Grand Nancy |
|----------|--------|-----------|---|

Art. 2 : Le présent arrêté sera :

- ✓ transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- ✓ transmis aux Présidents des Centres de gestion signataires de la convention cadre pluriannuelle entre les Centres de gestion de l'Interrégion Est conventionnés,
- ✓ publié par voie électronique sur le site du Centre de gestion du Haut-Rhin,
- ✓ publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 23 janvier 2020



Serge BAESLER  
Maire de Baltzenheim